

**CINQUIÈME EXAMEN DU FONCTIONNEMENT ET DE LA MISE  
EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR L'APPLICATION DES  
MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE BELIZE

La communication ci-après, reçue le 30 octobre 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Belize.

1. Par la présente, le Belize souhaite remercier la délégation des États-Unis des observations qu'elle a communiquées dans le document G/SPS/GEN/1655, daté du 12 octobre 2018.
2. À la lecture des observations formulées par la délégation des États-Unis, en particulier la référence faite à notre proposition au paragraphe 3.1 du document G/SPS/GEN/1655, il semblerait qu'il y ait un malentendu.
3. La proposition telle que le Belize l'a présentée dans le document G/SPS/W/306 porte spécifiquement sur l'élaboration de lignes directrices relatives à la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord SPS dans le seul but d'aider les Membres à se conformer à leurs obligations juridiques en rapport avec la disposition.
4. Notre proposition visant à organiser dans un premier temps une séance thématique ou un atelier sur les régimes d'assurance par des tiers est d'autant plus justifiée à ce stade. Bien que, dans certains forums, des discussions informelles aient eu lieu sur l'assurance par des tiers concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, nous savons que, dans le domaine phytosanitaire, un projet de norme intitulé "Autorisation habilitant un organisme à mener des actions phytosanitaires" est actuellement à l'étude, à la suite des observations présentées par des Membres. De notre point de vue, cela justifie encore davantage la nécessité pour le Comité de prioriser et de soutenir les travaux dans ce domaine.
5. Pour finir, nous demandons instamment aux Membres de soutenir la tenue d'un atelier ou d'une séance thématique sur les régimes d'assurance par des tiers en 2019.